



REGISTRE DE CONCERTATION

Mise en compatibilité du PLU

Projet d'aménagement de la Plaine des Sports

Dans le cadre de ses compétences relatives à l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités, la Ville de Belfort souhaite créer, rue Floréal, une « Plaine des Sports ». Celle-ci, largement dédiée au football, comporterait des équipements de sports urbains en libre accès et concentrerait des activités sportives au stade Roger Serzian. Ce projet s'explique notamment par l'ancienneté du stade Étienne Mattler, qui, situé à 1,5 km au Nord du stade Serzian, n'est plus conforme aux attentes des clubs de football.

L'ensemble de ces installations nécessitent une mise en compatibilité du PLU de la commune afin de faire évoluer le zonage aux abords du stade Serzian pour permettre la réalisation des aménagements nécessaires à cette Plaine des sports. En effet, le site où doit s'implanter le projet se situe dans une zone initialement prévue pour recevoir des habitations (classement au PLU en UBb). Ainsi, la construction des équipements sportifs nécessite de faire évoluer les parcelles en UUa.

Cette ambition nécessite une concertation publique au titre du Code de l'Urbanisme permettant de débattre avec le public de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet, des enjeux socio-économiques qui s'y rattachent, ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement de la zone concernée.

En application de l'article L.103-2 du Code de l'Urbanisme, la Ville de Belfort organise une concertation préalable.

Pendant toute la durée de l'élaboration du projet, il est tenu à disposition le présent registre papier destiné à recueillir les observations et propositions du public en mairie de Belfort, place d'Armes, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ainsi que le samedi matin de 8h30 à 12h00.

L'ensemble des pièces du dossier sera également accessible en ligne sur le site Internet de la ville : www.belfort.fr depuis la rubrique Cadre de Vie – PLU.

Les contributions peuvent également être transmises par mail à l'adresse suivante : concertation@mairie-belfort.fr ou par courrier adressé à Monsieur le Maire de Belfort à l'adresse suivante : Mairie de Belfort, Direction de l'Urbanisme, place d'Armes, 90000 BELFORT.

Au terme de la procédure, le bilan de concertation sera présenté au Conseil Municipal et rendu public.